



HAL
open science

Les associations et la réforme clisthénienne : le politique "par le bas"

Paulin Ismard

► **To cite this version:**

Paulin Ismard. Les associations et la réforme clisthénienne : le politique "par le bas". Vincent Azoulay; Paulin Ismard. Clisthène et Lycurgue d'Athènes. Autour du politique dans la cité classique, 109, Publications de la Sorbonne, pp.1653-174, 2011, Histoire ancienne et médiévale, 978-2-85944-682-6. 10.4000/books.pSORBONNE.32686 . hal-03979972

HAL Id: hal-03979972

<https://hal.science/hal-03979972>

Submitted on 11 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les associations et la réforme clisthénienne : le politique « par le bas¹ »

Paulin ISMARD (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

La place respective de Solon et de Clisthène dans l'historiographie moderne est paradoxale. Il est à peine exagéré d'affirmer qu'au mythe solonien construit dans l'Athènes du IV^e siècle² a répondu dans l'historiographie moderne un mythe clisthénien, qui fait du réformateur un véritable demiurge « géomètre » qui aurait créé de toutes pièces les fondements de la démocratie et l'identité civique athénienne³.

Pour une partie majeure de l'historiographie moderne, le moment clisthénien semble en effet constituer une sorte d'année zéro de l'histoire athénienne autour de laquelle s'organiseraient, comme en miroir, deux sociétés de nature fondamentalement différente. Christian Meier a reconnu dans la réforme clisthénienne le lieu de naissance d'une *identité* nouvelle – l'identité politique – qui relèguerait au second plan toutes les autres formes d'affiliation. La politique serait ainsi devenue le nouveau centre de gravité de la cité⁴, constituant, pour chaque citoyen athénien, l'« élément central de la vie⁵ » ; à partir de ce moment fondateur, l'histoire de la cité classique consisterait en la subordination progressive des autres fonctions (l'économie, le social) aux lois du politique⁶. Plus récemment encore, Mario Rausch ou Greg Anderson y ont vu un moment de rupture décisif dans l'histoire de la centralisation de la cité-État athénienne, et la constitution de ce qui pourrait s'apparenter à une « nation imaginaire⁷ ».

Une telle perception de la réforme clisthénienne envisage l'avènement du politique à l'aune de l'époque classique avant tout comme l'émergence d'une

¹ Nous empruntons l'expression à BAYARD éd. 1992.

² Sur le mythe solonien dans l'Athènes du IV^e siècle, voir MOSSÉ 1979a.

³ En France, l'ouvrage de LÉVÊQUE et VIDAL-NAQUET 1964, a bien évidemment largement contribué à sa construction. À propos d'une telle construction dans le monde anglo-saxon, de G. Grote à J. Ober, voir OSBORNE 2006.

⁴ Voir MEIER 1995, notamment p. 174 : « L'identité sociale de la *polis* était totalement et exclusivement politique », ainsi que MEIER 1984, p. 20 : « Il n'existait pas d'appartenances opposées susceptibles de fissurer la solidarité politique : ni de type économique, ni de type religieux, ni non plus de ces oppositions, comme dans nos sociétés modernes, entre partisans de l'ancien et partisans du nouveau. »

⁵ MEIER 1995, p. 16.

⁶ Voir de ce point de vue les remarques de POLIGNAC 1997.

⁷ RAUSCH 1999 ; ANDERSON 2003.

identité civique exclusive par rapport à une série d'affiliations ou de pratiques communautaires relevant, selon les termes des auteurs, du particulier, du privé ou du « social ». Nicole Loraux a défini de façon hyperbolique un tel sentiment d'appartenance exclusif associé à l'apparition d'une nouvelle identité à la fin du VI^e siècle : « Il faut donc se résoudre à le constater : en révélant les Athéniens à leur identité, c'est bel et bien Clithène qui, d'emblée, accomplit pour eux, dans le registre de l'être, ce que plus d'un demi-siècle après, Périclès devait compléter sur le terrain de l'avoir "en leur donnant ce qui leur appartenait"⁸. »

Une telle perspective rencontre pourtant certaines difficultés à la lumière de l'analyse du tissu communautaire de la société athénienne de l'époque classique. Envisagée sous l'angle de ses communautés infraciviques, la cité peut en effet être décrite comme un faisceau d'entités composites, un dense réseau de réseaux, composé de multiples structures communautaires. Les dèmes, les phratries, mais aussi les congrégations religieuses (*genè*) ou les associations culturelles dites privées (*orgeons*, *thiasés*, *eranoi*) constituent autant de groupes qui déployaient leurs activités selon des échelles de fonctionnement variées – locale, régionale, suprarégionale dans certains cas. L'échelon civique n'était pas, loin s'en faut, l'unique horizon de la vie communautaire propre au citoyen de l'époque classique, et toutes ces communautés ne sauraient sans précautions être rejetées unilatéralement du côté d'une sphère privée reléguée au second plan après la réforme clithénienne. Cette simple constatation suffit à mesurer l'intérêt d'une approche qui, à la suite des développements récents de la microhistoire⁹, se proposerait d'adopter comme point d'observation des mutations de la société athénienne non pas un centre civique naturellement pensé à l'initiative des grandes évolutions de la société athénienne, mais l'échelle médiane – ou « mésoscopique » – de la vie associative athénienne elle-même.

Pour tenter d'identifier la portée de la réforme dite clithénienne dans l'« avènement du politique », ne convient-il pas dès lors de faire porter l'analyse non pas sur l'improbable émergence d'une identité radicalement inédite, mais bien plutôt sur les médiations, les articulations construites par la réforme entre les différentes structures communautaires de l'Athènes archaïque ?

Au travers d'une réflexion faite d'allers et retours en deçà et par-delà le « moment clithénien », je souhaite précisément interroger le vaste processus de réaffiliation de l'ensemble du corps civique dans le cadre des dèmes et des tribus. Le statut des dèmes, leur répartition dans le cadre des trittyes, le statut des phratries constitueront les étapes principales de l'enquête. Une telle approche invitera finalement à revisiter la question des origines intellectuelles de la réforme clithénienne.

⁸ LORAUX 1997b, p. 22.

⁹ Voir en particulier LEPETTIT 1993 et l'ensemble des contributions de REVEL éd. 1996.

Dème-village, dème administratif et démotique

Les structures de peuplement de l'Athènes classique ont fait l'objet de plusieurs études récentes, qui invitent à réviser notre représentation traditionnelle de l'organisation sociale et administrative de l'Athènes classique. Le rôle déterminant joué par les *kômai* dans l'organisation sociale, mais aussi administrative de la cité classique constitue un des apports les plus précieux de ces recherches¹⁰. Stephen Lambert, sur la simple base de l'épigraphie et des sources littéraires, a ainsi pu dénombrer plus de 70 *kômai* dans l'Athènes classique¹¹. Deux territoires de l'Attique en particulier constituent de véritables laboratoires pour évaluer le rôle structurant des *kômai* dans l'organisation du peuplement : Aphidna au nord du Pentelikon, et la zone de Voula et Koropi au sud de l'Hymette.

Les stèles des *hekatostai* des années 340-320, qui enregistrent une procédure de vente de terres probablement orchestrée par la cité, mettent en évidence le rôle institutionnel que les *kômai*, et, à leur tête, les komarques pouvaient jouer dans le fonctionnement administratif de la cité. Telle qu'elle apparaît dans l'inscription, la structure de peuplement du dème d'Aphidna est particulièrement intéressante. Sous les noms d'Hyporeia et de Petalidai, on identifie en effet deux *kômai* au sein du dème d'Aphidna, le plus souvent présentées à la suite de l'expression Ἀφιδ ἐν¹². Cinq autres *kômai* sont mentionnées à Aphidna par les sources littéraires ou épigraphiques¹³. On sait en outre qu'Aphidna constituait à elle seule une trittye dans la tribu Aiantis¹⁴. Aucun décret pourtant ne nous est parvenu du dème qui laisserait deviner une véritable vie communautaire ou associative. Cela laisse supposer qu'Aphidna, morphologiquement, ne constituait pas un village groupé mais une zone composée d'au moins sept *kômai* intégrées par l'intermédiaire de la trittye d'Aphidna dans le système des tribus clisthéniennes. Il n'est guère surprenant à cet égard que, à en croire Philochore, on ait évoqué à l'époque classique aussi bien Aphidna que les Aphidnai¹⁵. Il semblerait d'ailleurs que, au III^e siècle, certaines *kômai* se soient autonomisées pour devenir elles-mêmes des dèmes. En ce sens, il est à peine exagéré d'affirmer qu'Aphidna avait la structure d'une *polis kata kômas* des temps anciens évoquée par l'archéologie thucydéenne. D'une certaine façon, Aphidna se présente davantage comme un démotique que comme un dème ; en son sein, les *kômai* jouaient peut-être en grande partie le rôle de dèmes.

¹⁰ Voir essentiellement LAUTER 1993, LOHMANN 1993 et LAMBERT 1997.

¹¹ LAMBERT 1997, p. 220-221 et p. 253-255.

¹² LAMBERT 1997, F 7B, l. 1-26.

¹³ Il s'agit de Thyrgonidai, Titakidai, Perrhidai, Eunostidai et Klopidae, voir TRAILL 1975, p. 87-91.

¹⁴ Voir STANTON 1994.

¹⁵ *FGrHist* 328 F 94.

En étudiant archéologiquement la zone de l'actuelle Voula, dans le sud de l'Attique, H. Lauter a lui aussi mis en lumière l'importance des *kômai* dans les structures de peuplement de l'Athènes classique. Sept quartiers d'habitation s'inscriraient dans une zone constituée de quatre dèmes (Halai Aixonidès, Anagyros, Haut- et Bas-Lamptra), ce qui témoignerait du polycentrisme des structures de peuplement locales. À Voula comme à Kitsi, on reconnaîtrait très clairement deux centres d'habitation sans qu'on puisse déterminer s'ils correspondent à chaque fois à un ou deux dèmes. Il est tout à fait possible dans ce contexte que les *kômai* constituent en réalité les structures d'appartenance principales des individus. Dans le cas présent, la géographie institutionnelle de la zone s'accorderait ainsi bien mal avec les données de l'archéologie : structures de peuplement et structures administratives ne concordent pas¹⁶. Loin de constituer un modèle général, l'idéal-type du dème-village, qui semble souvent inspirer tacitement une grande partie des reconstructions de l'Attique classique, ne représente en définitive une hypothèse valable que dans certains contextes tout à fait spécifiques. Alors que, à Thorikos ou à Rhamnonte – communautés bien établies depuis l'époque archaïque –, la réforme a dû s'inscrire dans des structures de peuplement antérieures, dans d'autres zones de l'Attique, celle-ci a sans doute défini des zones administratives découpées *sous la forme de dème* sur la base d'anciennes subdivisions, qu'il s'agisse de naucraries ou de petites communautés régionales¹⁷.

On comprend mieux, dans ce contexte, le propos d'Aristote qui précise que tous les dèmes ne se trouvaient pas à l'emplacement de lieux-dits : la réforme définissait des zones que différentes entités communautaires étaient invitées à intégrer. En d'autres termes, le cadre administratif du dème se superposait à une vie locale communautaire particulièrement riche qui pouvait impliquer une pluralité de communautés¹⁸.

¹⁶ LAUTER 1993, p. 135

¹⁷ C'est précisément ce à quoi invite Aristote lorsqu'il emploie l'expression ἀντὶ τῶν ναυκραριῶν. Il faut noter néanmoins la contradiction avec la remarque de Cleidèmos, *FGrHist* 323 F 8 : ὅτι Κλεισθένης δέκα φυλάς ποιήσαντος ἀντὶ τῶν τεσσάρων, συνέβη καὶ εἰς πενήκοντα μέρη διαταγῆναι αὐτοὺς δὲ ἐκάλουν ναυκραρίας : « Clisthène ayant institué 10 tribus au lieu de 4, il se fit que les Athéniens se sont répartis en 50 parties, appelées naucraries. » Dans la même perspective, voir les remarques de TAYLOR 1997, p. 74-78.

¹⁸ Ce point est peut-être susceptible d'éclairer différemment la célèbre inscription des Démotionides du début du IV^e siècle (RHODES & OSBORNE 2003, n° 5) : il me semble en effet que l'*oikos* des Décéliens peut être analysé comme une vieille communauté jouant le rôle concret d'un dème, à côté de la phratrie des Démotionides, alors même que deux démotiques coexistaient, ceux de Décélie et d'Oion Décélie. Pour un plus ample développement, voir ISMARD 2010, p. 110-117.

Trittyes et tribus : Clisthène le géomètre ?

L'essentiel de la réforme clisthénienne tient, à en croire Aristote, au mélange de la population citoyenne par l'intermédiaire des trittyes dans le cadre des tribus. Associant des dèmes des différentes parties de l'Attique dans une même tribu, les trittyes constituaient incontestablement le cœur du projet clisthénien. Un certain nombre d'éléments laissent d'ailleurs penser que le rôle des trittyes dans l'animation de la vie politique athénienne était plus important au V^e qu'au IV^e siècle¹⁹. En précisant que la répartition des trittyes dans les tribus aurait procédé d'un tirage au sort, Aristote suggère en outre que les trittyes reposaient sur une forme de continuité territoriale, et qu'elles pouvaient être de tailles relativement inégales.

Sur la base des listes des prytanes dans les inscriptions bouleutiques et d'un passage de la *Constitution des Athéniens*²⁰, David Lewis puis John Traill et Paul Siewert se sont pourtant attachés à remettre en cause la présentation d'Aristote²¹. Les irrégularités géographiques qu'on peut identifier dans les listes de démotiques des prytanes ont été interprétées comme la marque de réorganisations subtiles par lesquelles le législateur, aspirant à créer des trittyes de tailles équivalentes, aurait remodelé de toutes pièces la géographie politique de l'Attique. Ainsi, les dèmes du nord-est de l'Attique auraient été intégrés dans des trittyes tout à fait différentes, ou encore les démotés d'Acharnes, bien que relevant d'un même démotique, auraient intégré la Boulè sous la forme de deux dèmes distincts participant à deux trittyes différentes. Une telle conception a pu donner lieu à la fois à une conception idéaliste d'un Clisthène géomètre, reconstruisant abstraitement la géographie de l'Attique²², et à une lecture « cynique », selon laquelle le réformateur aurait volontairement affaibli telle ou telle zone de l'Attique sous la domination d'un clan aristocratique qui lui était hostile²³. Cette dernière conception se heurtait néanmoins aux échecs politiques de Clisthène dont l'emprise sur la cité paraît très peu assurée dès la fin du VI^e siècle²⁴.

Une telle approche dans la reconstitution des trittyes a toujours rencontré des oppositions, notamment de la part de Peter Rhodes ou Mogens Hansen²⁵. Dans leur sillage, Greg Stanton a réexaminé de manière systématique

¹⁹ En étudiant les bornes de trittyes trouvées sur la Pnyx ou à proximité, STANTON et BICKNELL 1987 ont avancé l'hypothèse d'un regroupement par tribus et trittyes dans l'*ekklèsia* du V^e siècle. De même, il n'est pas impossible que les 30 juges des dèmes, supprimés en 403, aient été désignés par trittyes.

²⁰ [Aristote], *Constitution des Athéniens*, 44, 1.

²¹ LEWIS 1963, SIEWERT 1982 et TRAILL 1986.

²² LÉVÊQUE et VIDAL-NAQUET 1964.

²³ Voir par exemple LEWIS 1963, STANTON 1984 ou MCKENDRICK 1984.

²⁴ Voir sur ce point les remarques de KEARNS 1985, p. 190-191.

²⁵ RHODES 1971 et HANSEN 1990a.

l'ensemble du matériel disponible pour finalement proposer une lecture nouvelle du découpage politique de l'Attique classique. Stanton a montré par exemple que la répétition de regroupement soit était pure coïncidence, soit ne correspondait pas à une liste des prytanes par trittyes. Sur la base d'inscriptions non prytaniques, comme une liste de *diaitetai* du IV^e siècle²⁶ et le catalogue de dèmes de la fin du III^e siècle²⁷, Stanton a reconstitué la géographie des trittyes en proposant un modèle tout à fait différent de celui proposé par John Traill²⁸. Cette relecture qui présente des trittyes clairement inégales offre l'avantage considérable de s'accorder au récit aristotélicien.

On constate dès lors que les cadres communautaires traditionnels de l'Attique archaïque, tels qu'on peut les concevoir, ont dans la plupart des cas été intégrés en tant que trittyes dans le nouveau découpage clisthénien. La plupart des associations de dèmes qui constituaient des « anomalies » selon les reconstructions de Lewis et Traill trouvent le plus souvent une explication et il apparaît dès lors erroné de deviner derrière tel ou tel découpage administratif l'œuvre d'un demiurge géomètre qui aurait des vues électoralistes. La proposition de Stanton, particulièrement convaincante, aboutit en définitive à une conception bien plus réaliste de la réforme – qui institutionnaliserait des liens communautaires souvent déjà existants – et conduit à relativiser l'idée d'une transformation radicale impulsée depuis les instances civiques à la tête desquelles trônerait le personnage Clisthène.

Il convient en outre d'insister sur les similitudes que la réforme clisthénienne présente avec l'organisation politique d'autres cités de la fin de la période archaïque, comme Érétrie ou, de façon plus incertaine, Corinthe²⁹. Denis Knoepfler a ainsi montré que le corps civique d'Érétrie était depuis la fin du VI^e siècle divisé en *démoi* qui se répartissaient dans six *phulai* par l'intermédiaire de cinq *chôroi*, grandes zones territoriales qui couvrent l'ensemble du territoire civique³⁰. Il est impossible de préciser si les dèmes d'une tribu appartenant au même *chôros* étaient contigus comme au sein des trittyes athéniennes. Il n'en demeure pas moins que le système, comme à Athènes, visait à mélanger différents *démoi* du corps civique éloignés géographiquement dans une même *phulé*. Bien que la proximité avec le modèle athénien soit indiscutable, il est bien difficile de déterminer dans quelle mesure les deux modèles ont pu influencer l'un sur l'autre³¹. Il paraît en tout cas tout à fait arbitraire d'isoler la réforme clisthénienne d'un environ-

²⁶ *JG* II² 1927.

²⁷ *JG* II² 2362.

²⁸ STANTON 1994.

²⁹ Voir STANTON 1986 et SALMON 2003.

³⁰ KNOEPFLER 1997.

³¹ Voir à cet égard les remarques de WALKER 2004, p. 239-254, qui tente, de façon très périlleuse, de prouver l'antécédence du modèle érétrien sur la réforme clisthénienne.

nement régional, qui, sous le mot d'ordre de l'isonomie, a probablement repensé, dans plusieurs cités de la fin du VI^e siècle, les formes d'organisation communautaires civiques.

Clisthène et les phratries athéniennes

À en croire le silence d'Hérodote, la réforme clisthénienne n'aurait concerné que l'organisation du corps civique en *dèmes* et *tribus*. Aristote semble même indiquer que les *genè* et les phratries n'auraient pas été retouchés par le réformateur. Le propos d'Aristote a longtemps conduit les commentateurs à considérer que la réforme clisthénienne avait modifié substantiellement le rôle des différentes communautés dans l'octroi de la citoyenneté : à partir de la réforme, l'appartenance à un *dème* aurait suffi pour définir le citoyen athénien alors que les phratries n'auraient plus eu qu'un rôle résiduel.

J'ai déjà formulé l'hypothèse selon laquelle un des aspects de la réforme clisthénienne avait consisté en l'intégration de l'ensemble des citoyens dans le cadre des phratries³². Il serait vain de reprendre ici les principaux éléments d'une démonstration, par nature fragile, qui ne peut s'appuyer que sur les indications d'un fragment de Philochore, d'un bref extrait de la *Politique* d'Aristote, et les diverses interprétations que suggère le paragraphe 21 de la *Constitution des Athéniens*³³. Contentons-nous seulement de rappeler que l'ensemble de l'histoire athénienne du VI^e siècle apparaît traversée par une série de crises reposant fondamentalement sur la définition des contours du corps civique, et dont le *diapséphismos* de 510³⁴ ou l'expulsion des 700 *epistia* avant la réforme de Clisthène³⁵ constituent des expressions paroxystiques. Tout laisse penser qu'une pluralité de communautés très peu intégrées entre elles définissaient une citoyenneté commune pour une large part inachevée, et ce sans doute depuis la loi de Solon sur la citoyenneté que Plutarque, au II^e siècle de notre ère, reconnaît ne plus être en mesure de comprendre³⁶.

Pourtant, comme l'ont montré Charles Hedrick et Stephen Lambert, la citoyenneté de l'époque classique repose de façon absolument équivalente sur l'affiliation à un *dème* et à une phratrie³⁷. Un tel contraste invite à s'interroger sur l'éventualité d'une intégration clisthénienne de la population citoyenne dans le cadre des phratries – en somme, d'une « institution politique de la

³² Voir ISMARD 2007, p. 28-32. Pour une plus ample démonstration, voir ISMARD 2010, p. 102-107.

³³ Philochore, *FGrHist* 328 F 35 (toute la difficulté réside bien sûr dans la datation de l'intégration mentionnée par Philochore) ; Aristote, *Politique*, VI, 4, 1319b.

³⁴ [Aristote], *Constitution des Athéniens*, 13, 5.

³⁵ Hérodote, V, 72.

³⁶ Plutarque, *Solon*, 24, 4. Dans le même sens, voir MANVILLE 1990.

³⁷ Voir HEDRICK 1990 et LAMBERT 1993.

fraternité³⁸ » par la création de communautés civiques, comme cela était familier aux cités³⁹. S'il n'y a pas lieu ici de reprendre dans le détail l'ensemble des éléments qui suggèrent une telle interprétation, il convient au moins d'insister sur la dualité de l'identité citoyenne postclisthénienne reposant de façon égale sur l'affiliation à deux communautés : un dème, cadre de participation politique, et une phratrie, par laquelle se transmettait le statut de citoyen et le patrimoine. Si l'on veut bien admettre que la réforme clisthénienne aurait été à l'origine de cette organisation si singulière, il faut concevoir que, en intégrant les citoyens dans les dèmes et les phratries, Clisthène distinguait et associait ce qui jusque-là était amalgamé dans l'affiliation à telle ou telle communauté (*genos* ou communauté d'orgéons par exemple).

Les intervalles, lieux du politique

L'ensemble des questions soulevées par le statut du dème clisthénien, tout comme l'examen attentif de l'organisation des tribus en trittyes, ainsi que l'hypothèse, reconnaissons-le fragile, qui fait de l'intégration des citoyens dans le cadre des phratries un des aspects de la réforme, conduisent à relativiser l'appréhension de la réforme clisthénienne sous l'angle de l'avènement d'une identité collective de nature radicalement inédite. Bien au contraire, ces analyses placent au cœur du « moment clisthénien » la question de l'articulation d'un tissu communautaire dense et complexe, au centre duquel se trouve un dème aux fonctions multiples. Tout en intégrant de nouvelles populations de l'Attique au sein de la *politeia* athénienne⁴⁰, l'essentiel de la réforme consistait en effet à hiérarchiser et articuler les différentes communautés qui, conjointement, qualifiaient la citoyenneté. En ce sens, la réforme venait clore le cycle entamé à l'époque de Solon par l'ouverture de la citoyenneté, en donnant à celle-ci un lieu d'expression propre et des cadres communautaires précis.

Il n'est dès lors nul besoin d'imaginer une tête pensante qui aurait conçu de fond en comble la réforme, et les similitudes entre les structures des organisations civiques athénienne et érétrienne à la fin du VI^e siècle ne doivent pas surprendre. Les différentes communautés de l'Attique archaïque furent certainement les propres acteurs d'une réforme qui n'a fait qu'intégrer dans une architecture administrative commune des groupes qui avaient souvent une existence très ancienne – et ceci sans qu'une définition substantiellement nouvelle de la citoyenneté soit formulée. En intégrant tous les citoyens, et leur structure d'affiliations traditionnelles au cadre des dèmes et des phratries, la réforme, loin de marquer le déclin de certaines

³⁸ SÉBILLOTTE CUCHET 2006a, p. 191.

³⁹ Le *locus classicus* est désormais l'« affrèrement » de la cité de Nakonè au III^e siècle, selon le terme employé par ASHERI 1989, p. 141.

⁴⁰ Aristote, *Politique*, 1275b.

communautés « traditionnelles » au profit d'une *politeia* rationnelle, organisait avant tout la dissociation et l'articulation entre une série de communautés différentes : elle instituait les intervalles qui permettraient à une vie communautaire aux multiples facettes de fonctionner⁴¹.

À cet égard, la réforme clisthénienne visait moins à instaurer une forme de centralité civique qu'à égaliser entre elles les différentes parties du territoire de l'Attique, et organiser les formes de *circulation* adéquates entre les diverses structures communautaires. Bien davantage que l'assomption d'un principe spécifique de vie communautaire aux dépens des autres, c'est l'ensemble des déplacements et des circulations entre les multiples niveaux du *koinon* qui auraient contribué de façon décisive à l'émergence du politique dans l'Athènes préclassique. En ce sens, il faudrait admettre que le pluralisme des identités communautaires n'est pas un obstacle au politique, conçu sur le mode de l'unité absolue d'un corps souverain ; il serait au contraire la condition même pour qu'existent à chaque fois des *lieux vides*, des « intervalles » entre différentes communautés, dans lesquels résiderait ce qu'on peut appeler *le politique*.

Une métaphore pythagoricienne ?

Il paraît à ce titre opportun de revenir sur les termes du dialogue entamé par Jean-Pierre Vernant, Pierre Lévêque et Pierre Vidal-Naquet, autour des origines intellectuelles de la cité classique. Au risque d'un certain idéalisme, il est en effet séduisant de mettre en rapport – sur le mode de l'analogie, voire de la métaphore, et non de l'influence ou de l'inspiration directe – la réforme avec le contexte intellectuel de la fin de la période archaïque.

Jean-Pierre Vernant a tout particulièrement insisté sur les similitudes entre la pensée cosmologique d'Anaximandre et les traits essentiels de la réforme de Clisthène. Centralité, similitude, réversibilité et absence de domination constitueraient autant d'éléments essentiels de la cosmologie d'Anaximandre qui seraient au cœur de la réforme clisthénienne. Moins qu'un espace souverain, le centre de l'univers, qualifié d'illimité (*apeiron*), s'y définit avant tout par sa fonction de médiation entre différents éléments. Le centre, chez Anaximandre, constituerait ainsi, selon Vernant, « moins un point particulier de l'espace civique, un *idion*, que l'élément commun qui réalise la médiation entre tous les points de l'espace, un *koinon* auquel tous les points particuliers se réfèrent également et qui leur donne à tous leur commune mesure⁴² ». Transposé dans le cadre de la cité, le centre serait le produit de la construction d'une pensée collective qui organise les composantes de la cité autour d'un espace vide, qui semble comme dépourvu de

⁴¹ De la même façon peut-être que la réforme dissociait *de facto* calendrier religieux et calendrier civique.

⁴² VERNANT 1965, p. 205.

toute spatialité. Pierre Lévêque et Pierre Vidal-Naquet avaient pour leur part émis l'hypothèse d'une inspiration pythagoricienne, perceptible notamment derrière la question des nombres dans la réforme clisthénienne – tout particulièrement le choix de la triade et de la décade⁴³. La réforme aurait indirectement participé à une forme de pythagorisme politique.

Je souhaiterais pour ma part insister sur les échos que la réforme clisthénienne rencontre dans la théorie pythagoricienne de l'intervalle – *to diastêma*. Dans une étude consacrée à la notion d'harmonie dans la pensée présocratique, Anne-Gabrièle Wersinger a mis en lumière l'amplitude de la notion de *diastêma* au sein de la pensée pythagoricienne, notamment celle qu'on entrevoit chez Philolaos mais qui donne sans doute accès à une partie du pythagorisme de la fin de la période archaïque⁴⁴. Chez Philolaos en particulier, l'harmonie céleste, pensée sur le modèle de l'harmonie musicale, se présente comme l'ordre concentrique des différents cercles du Ciel, géométriquement disposés depuis le centre jusqu'à la sphère elle-même. Si le *kosmos* se présente comme une « mise en ordre sphérique de l'espace à partir du centre⁴⁵ », celui-ci apparaît comme engendré par une série d'intervalles, qui sont autant d'écarts différenciés entre les différents domaines de la *phusis*. L'*apeiron*, l'infini, n'est dès lors pas appréhendé comme un *continuum*, mais désignerait l'ensemble des intervalles qui composent le *kosmos*, selon un principe de divisibilité et de dissociation infini de la *phusis*. L'*apeiron* apparaît ainsi en définitive comme le « principe de circulation des intervalles⁴⁶ ». Plus largement, l'intervalle (*to diastêma*) serait la notion permettant d'articuler deux des concepts essentiels de la pensée présocratique, l'infini ou l'illimité (*apeiron*), et l'harmonie (*harmonia*).

Il serait bien sûr absurde de chercher à identifier les liens précis, fondés positivement, susceptibles d'associer le réformateur Clisthène à l'histoire du mouvement pythagoricien. La « loi de l'intervalle⁴⁷ », propre à la pensée pythagoricienne, est néanmoins suggestive pour appréhender, sur le mode de l'allégorie, la réforme clisthénienne. Pour qui souhaite à tout prix donner un visage et un nom à la recomposition de la société athénienne de la fin du VI^e siècle, il conviendrait dès lors de substituer au Clisthène géomètre un autre Clisthène, « harmoniste de la cité » sur le régime de l'intervalle.

⁴³ LÉVÊQUE et VIDAL-NAQUET 1964, p. 91-108.

⁴⁴ WERSINGER 2008, p. 271-309.

⁴⁵ WERSINGER 2008, p. 277.

⁴⁶ WERSINGER 2008, p. 299.

⁴⁷ WERSINGER 2008, p. 272.